La Prairie

RAPPORT DU MAIRE

sur la situation financière 2016 de la Municipalité

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,
Chers collègues du conseil municipal,
Mesdames,
Messieurs,

Bien que le rapport sur la situation financière soit une obligation légale, c'est avec fierté que je vous le présente aujourd'hui. En effet, vous serez à même de constater la volonté soutenue de vos élus municipaux et de votre organisation municipale de maintenir une saine gestion financière et un niveau de taxation compétitif, et ce, en offrant un milieu de vie dynamique et attractif. Je traiterai des points suivants, qui vont au-delà des exigences requises par la Loi sur les cités et villes du Québec, soit :

1. Les états financiers 2015
2. Les indicateurs préliminaires quant aux résultats financiers 2016
3. La rémunération de vos élus municipaux
4. Les projets d'avenir
5. Les indicateurs financiers performants
6. Les orientations générales du budget pour l'exercice financier 2017

1 LES ÉTATS FINANCIERS 2015

Le 14 juillet dernier, la Ville de La Prairie déposait ses états financiers vérifiés 2015. L'auditeur indépendant concluait qu'ils reflétaient fidèlement la situation financière de la Ville et de ses organismes.

Les organismes régionaux partenaires de la Ville sont :

- le Conseil intermunicipal de transport Le Richelain;
- la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie;
- la Régie intermunicipale de police Roussillon;
- le Transport adapté Rive-Sud Ouest (TARSO).

L'année financière 2015 s'est ainsi soldée par un excédent de 2,2 M$, résultant principalement de revenus supplémentaires et d'excédents de la Ville et des organismes régionaux.

De façon plus détaillée, un état des activités financières de fonctionnement non consolidé de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 est présenté en page 4.

Cet excédent est composé de près de 1 M$ en provenance des droits de mutation obtenus grâce au dynamisme économique de la Ville, des revenus de la cour municipale, soit plus de 253 000 $ et de près de 104 000 $ d'un rajustement des paiements tenant lieu de taxes des gouvernements supérieurs.

L'autre portion importante de l'excédent, soit plus de 1 M$, provient d'organismes régionaux partenaires de la Ville.

Enfin, nous notons un écart positif de plus de 257 000 $ entre les revenus et les dépenses.

Par ailleurs, une nouvelle norme comptable est appliquée depuis 2015, soit celle de comptabiliser l'assainissement des sites contaminés appartenant à la Municipalité, ce qui représente plus de 467 000 $. Ce passif supplémentaire diminue d'autant l'excédent de la Ville (enregistré pour l'année 2015).

Il est important de souligner que la Ville ajuste chaque année ses prévisions budgétaires. Cependant, nous nous devons d'être prudents car, selon la loi, nous avons l'obligation de présenter un budget sans déficit, contrairement aux autres paliers de gouvernement. À titre d'exemple, 2015 constitue une année record au plan des revenus liés aux droits de mutation. Nous avons donc ajusté nos prévisions à la hausse en 2016, mais en les conservant inférieures aux résultats de 2015, considérant l'incertitude en général de la croissance économique.

De plus, comme ce fut le cas dans le passé, la Ville a imputé une partie de ses excédents afin d'équilibrer le budget. Pour 2016, nous parlons d'un montant de 1,5 M$. Cette approche a l'avantage de diminuer l'effort fiscal des propriétaires tout en permettant d'en faire bénéficier directement les familles et les entreprises laprairiennes. Les excédents seront affectés à des réserves en cas d'urgence ou d'imprévus et pour répondre à des besoins spécifiques en vue de mieux servir la population.

Depuis plusieurs années, cette approche nous a permis d'offrir un niveau de taxation des plus compétitifs.

Enfin, l'état des revenus et des charges estimé en date du 31 décembre 2016 est présenté en page 4.

Conformément aux exigences de la Loi sur les cités et villes, les documents suivants sont déposés au Service du greffe et des affaires juridiques pour consultation :

- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 $ que la Municipalité a conclus depuis le dernier rapport sur la situation financière de l'année 2015;
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 $, réalisés au cours de cette période avec un même contractant, lorsque l'ensemble de tels contrats comporte une dépense totale de plus de 25 000 $.

2 LES INDICATEURS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX RÉSULTATS FINANCIERS 2016

Pour le budget 2016, nous envisageons de terminer l'année avec un excédent, mais beaucoup moins élevé que celui des années passées. Nous estimons un excédent de 610 000 $ sur un budget équilibré de 34,9 M$.

Nos projections des résultats fonciers nous permettent d'anticiper des revenus supplémentaires de 817 400 $. Ces excédents sont principalement composés de taxes supplémentaires, de revenus d'intérêts et de droits de mutation.

En ce qui a trait aux dépenses, nous avons été confrontés à des coûts non prévus, en raison notamment du décret fédéral d'urgence, des dépenses en communication et de la restructuration des régimes de retraite pour nous conformer à la nouvelle loi.

Une partie des dépassements sera épongée par des économies générées sur le plan des autres dépenses.

L'année 2016 a également été marquée par la décision du gouvernement fédéral d'imposer un décret d'urgence pour la protection de l'habitat de la rainette faux-grillon de l'Ouest, et ce, malgré l'obtention de la Ville de toutes les autorisations nécessaires, tant du gouvernement provincial que fédéral.

Les dernières démarches de la Ville ont permis de maintenir les phases 1 à 4 du projet Symbiocité La Prairie. Toutefois, contrairement à ce que la loi permet, le décret ne prévoit aucune compensation financière : les pertes économiques sont pourtant très importantes, dont 1 M$ en taxes foncières par année.

Rappelons que nous avons toujours accordé une grande importance au développement durable. Pensons à la création du Parc de conservation du marais de 87,7 hectares, une première au Québec. De plus, 34 % du territoire de La Prairie est protégé à des fins naturelles, ce qui est nettement supérieur au 17 % exigé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Nous pouvons donc affirmer que notre municipalité contribue à protéger l'environnement et offre un milieu de vie invitant, proche de la nature.

3 LA RÉMUNÉRATION DE VOS ÉLUS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, le rapport annuel sur la situation financière de la Municipalité doit inclure une mention sur les rémunérations et les allocations de dépenses reçues par les membres du conseil municipal, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

En ce sens, le maire de la municipalité reçoit une rémunération annuelle de 64 363,26 $, à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 16 216 $. Les conseillers municipaux reçoivent une rémunération annuelle de 21 199,62 $, à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses égale à la moitié du montant de la rémunération de base, soit la somme de 10 599,81 $.

Annuellement, une somme globale de 5 137,86 $, à laquelle s'ajoute une allocation de dépenses de 2 568,93 $, est accordée aux conseillers municipaux pour agir à titre de maire suppléant.

Le président du comité consultatif d'urbanisme bénéficie d'une rémunération annuelle de 2 371,46 $, assortie d'une allocation de dépenses de 1 185,73 $.

Pour siéger au conseil des maires de la MRC de Roussillon, à titre de vice-préfet, le maire reçoit une rémunération annuelle de 12 654,48 $. En ce qui a trait à ses fonctions de président de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie, une rémunération annuelle de 4 223,30 $ est allouée au maire.

Étant président du Conseil intermunicipal de transport Le Richelain, le maire reçoit, pour chaque réunion à laquelle il assiste, une rémunération de 200 $, de même qu'une allocation de dépenses de 100 $.

Étant membre du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Roussillon, le maire reçoit une rémunération de 200 $ pour chaque réunion à laquelle il assiste.

4 LES PROJETS D'AVENIR

La Ville de La Prairie entend poursuivre ses efforts d'amélioration continue de la qualité de vie de ses citoyens, le tout encadré par son plan stratégique de développement durable.

Seulement pour 2016, le plan triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2017-2018 prévoit des investissements de plus de 17,6 M$, dont près de 14,5 M$ pour les infrastructures ainsi que les bâtiments et plus de 2 M$ pour les parcs et l'embellissement.

La réalisation des travaux s'effectue tout en préparant les festivités entourant le 350e anniversaire de notre communauté, qui sera célébré en 2017.

A) SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE

- Finalisation des travaux d'infrastructures dans le nouveau quartier Symbiocité La Prairie, permettant d'offrir une gamme diversifiée de constructions résidentielles contemporaines. Ces travaux sont assumés par le promoteur. Ce projet rapportera à la Municipalité de nouveaux revenus constituant une valeur ajoutée dans le cadre du plan stratégique financier pour les prochaines années;
- Planification de la réfection de la rue Émilie-Gamelin qui permettra d'améliorer le réseau d'aqueduc dans le secteur historique du Vieux-La Prairie;
- Adoption d'un plan particulier d'urbanisme (PPU) pour le quartier TOD du stationnement incitatif de La Prairie suivant une approche d'acceptabilité sociale;
- Mise à jour du plan directeur des infrastructures en conformité avec les nouvelles normes du gouvernement. Cette démarche est essentielle à l'obtention des prochaines subventions en la matière;
- Prolongement du boulevard des Prés-Verts afin de donner un accès direct au chemin de Saint-Jean et de développer un nouveau projet commercial, *Destination La Prairie*, prévoyant 850 nouveaux emplois;
- Réfection de plusieurs trottoirs et bordures sur le territoire de la ville;
- Réfection de divers bâtiments municipaux en conformité avec les plans d'entretien, notamment les toitures de l'usine de filtration et du chalet de la piscine;
- Continuité du programme concernant le maintien de la flotte de véhicules;
- Acceptation de plusieurs projets commerciaux et industriels démontrant la vitalité économique de notre communauté.

B) SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

- Réalisation de diverses études en vue de se conformer aux nouvelles directives environnementales sur les réseaux d'aqueduc et d'égouts : un plan d'action des raccordements inversés, des débordements d'égouts, une étude hydraulique du réseau d'aqueduc, etc.;
- Poursuite du programme de remplacement des lampadaires de rue et de parc en tenant compte des nouvelles technologies. Ces dernières permettent d'économiser de l'énergie et d'améliorer l'éclairage, notamment sur le boulevard Taschereau;
- Continuité du programme d'amélioration de l'entretien et de la sécurité des aires de jeux dans les parcs;
- Identification de plus de 34 % du territoire municipal à des fins de conservation et de protection des milieux naturels, soit près de deux fois supérieur aux objectifs du plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) pour tout le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM);
- Poursuite du plan d'action pour contrer l'agrile du frêne avec, plus particulièrement, un programme de plantation d'arbres;
- Élaboration de la phase II du plan d'aménagement du parc du Bassin-de-La Prairie;
- Réalisation d'une étude, par l'entremise de la MRC de Roussillon, pour contrer l'érosion des berges de la rivière Saint-Jacques;
- Poursuite du programme d'embellissement de la ville;
- Planification pour l'implantation d'un écocentre, d'une usine de biométhanisation et d'une nouvelle collecte de résidus domestiques. Cette approche soutenue pour la gestion responsable des matières résiduelles est faite en collaboration avec les autres Municipalités de la MRC de Roussillon;

- Suivi du plan d'action adopté par la Ville conformément à la *Stratégie québécoise d'économie d'eau potable*;
- Poursuite du plan d'action sur les changements climatiques qui vise la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les années 2011-2016 dans le cadre du *Programme Climat municipalités*;
- Mise aux normes de la station d'épuration et de la construction d'une usine de biométhanisation pour améliorer la gestion des boues de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie.

C) SUR LE PLAN SOCIAL

- Réalisation des travaux de rénovation et d'ajout d'une nouvelle aile au Complexe Saint-Laurent afin de répondre aux besoins croissants de la population et de nos organismes bénévoles;
- Analyse des options afin de se doter de nouvelles installations sportives sur glace;
- Poursuite des aménagements et des aires de jeux dans le parc Émilie-Gamelin;
- Aménagement de nouveaux parcs et prolongement du sentier multifonctionnel dans le projet Symbiocité La Prairie;
- Prolongement de la piste cyclable dans la nouvelle section du boulevard des Prés-Verts;
- Construction d'une aire d'entraînement pour les aînés;
- Réaménagement de terrains de volleyball et de soccer;
- Poursuite des mesures d'amélioration du réseau de transport en commun en collaboration avec le CIT Le Richelain. Divers sondages ont été réalisés auprès des usagers et de la population;
- Nouveau projet de gouvernance du gouvernement provincial regroupant tous les conseils intermunicipaux de transport (CIT, incluant le CIT Le Richelain) en un seul organisme, soit le Réseau de transport métropolitain. À cet effet, j'aurai l'honneur de représenter les municipalités de la Rive-Sud auprès de cette nouvelle entité afin d'assurer une croissance du service en accord avec les besoins des usagers;
- Poursuite des démarches, en collaboration avec l'Agence métropolitaine de transport (AMT), pour l'agrandissement et l'amélioration des installations du stationnement incitatif de La Prairie;
- Mise en place d'un système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageurs sur notre réseau de transport ainsi que son application mobile *Rythmo*;
- Amélioration de la sécurité sur la piste cyclable régionale dans le secteur historique du Vieux-La Prairie;
- Continuité des actions visant à réduire la vitesse sur les artères routières, dont celles situées à proximité des écoles;
- Révision de la réglementation concernant les animaux domestiques en vue d'avoir un répertoire complet des chiens et des chats dans la ville et mise en place d'un nouveau système informatisé pour faciliter la recherche des animaux perdus;
- Poursuite du programme de mise en place d'une couverture Wi-Fi dans les espaces publics, dont une au parc du Bassin-de-La Prairie.

D) SUR LES PLANS CULTUREL ET PATRIMONIAL

- Adoption d'une politique culturelle;
- Amélioration du soutien aux organismes et des aménagements du secteur afin de dynamiser et d'accroître l'achalandage du Vieux-La Prairie (les *Jeudis du Vieux-La Prairie*, la *Fête nationale du Québec*, la *Grande fête de l'Halloween à La Prairie*, *Noël en famille*, etc.);
- Réalisation et amélioration de divers événements tels que les *Beaux dimanches d'hiver*, la soirée reconnaissance des bénévoles, la *Famili-pêche du bassin de La Prairie*, les *Journées de la culture*, le *Cinéma en plein air*, l'*Expo-concours*, etc.;
- Appui financier à différents organismes ou citoyennes et citoyens qui se démarquent en conformité avec notre politique d'accréditation et de soutien.

Nous vous invitons également à lire la rubrique *L'instigateur* dans le prochain bulletin municipal *Communic-action*, qui présentera les principales réalisations de la Ville en 2016.

5 LES INDICATEURS FINANCIERS PERFORMANTS

Les indicateurs financiers 2016 du gouvernement du Québec et du Centre sur la productivité et la prospérité HEC Montréal viennent tout juste d'être diffusés.

Ces données confirment encore cette année que la municipalité se positionne très avantageusement par rapport aux autres municipalités du Québec.

Rappelons les constats qui en ressortent :

- La charge fiscale moyenne des résidences est en deçà de notre groupe de référence (classe de population) des municipalités dans la MRC et au Québec;
- Le coût de l'administration générale par habitant est en deçà de notre groupe de référence;
- Le coût moyen des services est 20 % moins élevé que les municipalités du même groupe;
- Les dépenses nettes en fonction de la richesse foncière sont sous la moyenne de tous les groupes de référence;
- Le taux d'endettement total net à long terme, en fonction de la richesse foncière uniformisée, se situe sous la moyenne de notre groupe de référence, des municipalités de la MRC et du Québec.

Dernièrement, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) citait une récente étude du ministère du Travail du Québec et de Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) datant de 2015 qui établissait à 43 % la part moyenne des budgets municipaux consacrée à la rémunération globale. Pour La Prairie, cette part représente seulement 31 % du budget 2015.

Comme mentionné lors du dépôt du budget 2016, cette gestion rigoureuse de nos dépenses démontre la volonté de votre conseil municipal d'offrir, année après année, un taux de taxation raisonnable qui respecte la capacité de payer des contribuables.

6 LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2017

Comme par le passé, l'approche de votre conseil municipal s'inscrit dans la continuité. Elle tient donc compte des valeurs toujours soutenues de rigueur, d'éthique et de respect afin de maintenir une excellente santé financière, une condition essentielle à un avenir qui réponde aux aspirations des Laprairiennes et des Laprairiens.

Parallèlement, nous désirons amener notre organisation à mieux répondre aux défis qui l'attendent. La Ville de La Prairie se doit d'adopter des pratiques efficientes en matière d'organisation du travail et d'usage de technologies numériques innovantes, et ce, pour le plus grand bénéfice des contribuables.

En accord avec ces orientations, nous poursuivons notre engagement à :

- Maintenir un taux de taxation inférieur à la moyenne des villes;
- Maintenir, voire améliorer, le niveau de service et la qualité des divers aménagements et infrastructures;
- Tenir compte du plan stratégique financier en vue de mieux gérer nos actions et les impacts de celles-ci sur les finances municipales;
- S'assurer de soutenir la croissance économique de notre Ville de manière à réduire le fardeau fiscal des citoyens par le développement résidentiel, commercial et industriel, et ce, dans le respect de l'environnement;
- Poursuivre notre stratégie de remboursement du service de la dette;
- Poursuivre nos démarches dans le but de maximiser l'obtention de subventions des gouvernements provincial et fédéral pour nos infrastructures;
- Respecter le cadre financier du programme triennal en immobilisations (projets majeurs);
- Intensifier les mesures axées sur le développement durable (achats, produits, méthodes, récupération, protection, etc.).

En 2017, nous devons considérer, dans l'exercice budgétaire, le dépôt d'un nouveau rôle foncier. Fidèles à nos habitudes, nous tiendrons compte de son impact sur le taux de taxation.

La gestion d'une Ville exige de faire des choix judicieux afin de concilier les besoins et les demandes, ainsi que les intérêts collectifs dans le cadre d'un développement durable.

La Ville de La Prairie est en excellente santé financière, offre un niveau de taxation sous la moyenne, en plus d'offrir un milieu de vie agréable et sécuritaire. Travaillons ensemble pour que notre communauté franchisse l'année 2017, année des célébrations de son 350e anniversaire, avec la volonté affirmée d'en faire un lieu où il fait bon vivre pour toute la famille, une ville TOURNÉE VERS L'AVENIR.

Avant de terminer, je désire féliciter et remercier sincèrement mes collègues du conseil municipal, la direction générale, les directeurs de service ainsi que tous les employés de la Ville pour leur soutien face au contrôle rigoureux des finances municipales et pour leur engagement à offrir à la population des services de qualité.

Vous pourrez également le consulter sur le site Internet de la Ville dans la section *Publications*, sous la rubrique *Rapport du maire*.

Merci de votre attention.

DONAT SERRES, maire

Pour rejoindre votre conseiller municipal :

- par téléphone au 450 444-6618
- par courriel, à l'adresse suivante : mairie@ville.laprairie.qc.ca

Allen Scott, district de la Milice
Christian Caron, district du Christ-Roi
Laurent Blais, district du Vieux La Prairie
Marie Eve Plante-Hébert, district de La Citière
Suzanne Perron, district de La Clairière
Pierre Vocino, district de La Magdeleine
Yves Senécal, district de la Bataille
Eve Barrette-Marchand, district de la Briqueterie

ACTIVITÉS FINANCIÈRES

REVENUS DE FONCTIONNEMENT	2015 Résultat non consolidé au 31 décembre	2016 Résultat estimé au 31 décembre
Taxes	26 824 813 $	28 281 000 $
Paiements tenant lieu de taxes	671 781 $	701 900 $
Transferts	291 814 $	294 700 $
Services rendus	852 552 $	1 105 100 $
Imposition de droits	2 643 256 $	2 132 300 $
Amendes et pénalités	798 265 $	635 100 $
Intérêts	420 035 $	465 300 $
Autres revenus	124 064 $	145 200 $
	32 626 580 $	**33 760 600 $**
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	4 558 721 $	4 992 200 $
Sécurité publique	6 822 170 $	7 460 300 $
Transport	5 048 913 $	5 351 500 $
Hygiène du milieu	4 463 222 $	4 230 300 $
Aménagement, urbanisme et développement	1 369 602 $	1 513 200 $
Loisirs et culture	4 431 453 $	4 984 200 $
Frais de financement	1 362 456 $	1 349 900 $
	28 056 537 $	**29 881 600 $**
EXCÉDENT DE L'EXERCICE	**4 570 043 $**	**3 879 000 $**
CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
Financement à long terme des activités de fonctionnement	623 692 $	226 000 $
Remboursement de la dette à long terme	(4 006 526 $)	(4 506 600 $)
Affectations		
Activités d'investissement	(133 375 $)	(230 800 $)
Excédent de fonctionnement affecté	1 302 900 $	1 509 300 $
Autres éléments de conciliation	(147 034 $)	(266 900 $)
	(2 360 343 $)	**(3 269 000 $)**
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	**2 209 700 $**	**610 000 $**

Réalisation : Service des communications
Conception graphique : Safran publicité & marketing
Impression : Imprimerie F.L. Chicoine
Tirage : 10 500 exemplaires
Livraison : Postes Canada
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Canada | Bibliothèque nationale du Québec

Novembre 2016